

Editorial

Cette année encore, les experts du ministère de l'Education Nationale ont décidé qu'il y avait trop d'enseignants, et que par conséquent il était nécessaire de diminuer le nombre de postes offerts aux concours.

L'UNEF récuse le prétexte du fléchissement démographique pour justifier la suppression de 30% en 2 ans des postes alloués aux concours.

Nous ne considérons pas que les classes de plus de 30 élèves dans le secondaire et au lycée soient en train de disparaître. Un des enjeux de l'éducation reste la pénurie de moyens, tant en terme d'enseignants que de matériel. Le ministère ne doit pas oublier ce paramètre, sauf si son véritable but est d'instaurer une professionnalisation de l'école, dans laquelle les sciences humaines n'auraient que peu de place. Ce serait une erreur de rejeter un débat sur cette question majeure, à condition qu'il ait véritablement lieu.

Nous rejetons l'idée que l'Ecole ne soit qu'une formation vers l'entreprise. L'éducation doit permettre à chaque étudiant de s'insérer dans la vie active, à condition que la formation à la citoyenneté, la culture générale, l'esprit critique, ne soient pas négligées.

Bis repetita !

Encore cette année, le nombre de postes offerts aux concours de l'Education Nationale, a été annoncé à quelques semaines du début des concours, et encore une fois le nombre de postes offerts à ces concours est en diminution.

Deux problèmes se posent. La question de principes sur le fait que les étudiants préparant un concours doivent connaître le nombre de places offertes lors de leur inscription à ce concours. Puis la question, plus difficile à cerner, du choix d'orientation de l'Education Nationale : faut-il développer des filières professionnalisantes, ce qui rend nécessaire la diminution du nombre d'enseignants en lettres et en sciences humaines, ou faut-il maintenir une école qui permet tout à la fois l'intégration sur le marché du travail et la formation des étudiants sur la citoyenneté, l'esprit critique.

Le constat est clair : le nombre d'enseignants est insuffisant par rapport aux besoins : la baisse démographique annoncée est peu significative et n'est pas un facteur de rattrapage par rapport aux manques actuels en terme d'enseignants. Le choix de diminuer le nombre de postes obéit donc à une logique présente dans les dernières réformes de l'Education Nationale. Cette logique est celle d'une professionnalisation accrue de l'Education Nationale.

Le choix de l'éducation de demain se joue aujourd'hui. Doit-elle évoluer pour former uniquement des actifs (donc diminuer le poids des filières de lettres « inutiles »), ou doit-elle conserver sur grande échelle des filières « contre productives » littéraires ou de sciences humaines, bases d'une formation de citoyens ? Le débat est ouvert : aux étudiants d'y prendre part.

Sommaire

Page 1/3	La question des concours
Page 2/3	Dossier aide Sociale
Page 3	Dossier Aide Sociale
Page 4	Opinion libre
Page 5/6	Résultats complets des élections

Dossier aide sociale : situation de l'aide sociale en France, et les principaux débats en cours !

Les syndicats étudiants assaillent les étudiants de manière régulière sur l'aide sociale, (souvent le jour des élections du CROUS), qui demandant un élargissement des critères des bourses, qui un revenu minimum étudiant. Mais pour être franchement honnête, les étudiants de la Sorbonne sont peu nombreux à connaître quelques informations minimales, et importantes pourtant pour se positionner sur ce type de questions. Quelles sont les différentes aides sociales concernant les étudiants, quelle est leur volume, quelles sont les classes sociales les plus concernées par les bourses, celles qui sont le plus oubliées, etc.

Les diverses aides en direction des étudiants représentent, pour l'année 1996, (nous ne disposons pas des chiffres de l'année 1998, mais ceux ci sont dans le même ordre d'idée que ceux de 1996), de **27 milliards** de francs, partagées en trois catégories : les bourses qui représentent **6,3 milliards** de francs ; les allocations de logement social attribuées aux étudiants représentent près de **5 milliards**, et les déductions fiscales pour enfant étudiant qui distribuent près de **9,3 milliards** de francs

Grâce aux efforts des syndicats et de la collectivité, il faut souligner une hausse importante en volume de ces différentes aides depuis 1988. Ces aides sont passées de **8,8 milliards** de francs en 1988 à **27 milliards** en 1996. Soit un rapport de **3,3**. Mais il ne faut pas oublier que dans le même temps, le nombre d'étudiants, et surtout d'étudiants ayant besoin d'une aide sociale a aussi fortement augmenté

L'aide sociale est gérée par des organismes distincts : les bourses par le ministère de l'Education nationale, les demi-parts et l'ALS par les caisses d'allocations familiales. Du fait que les bourses entrent dans le budget du ministère de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur, la hausse de celles ci entraîne la diminution du budget consacrée aux universités. La part de l'aide sociale représentait **17,5%** en 1992, et **20%** en 1996 du budget du ministère de l'Enseignement supérieur, qui est de **39 milliards** en 1996

Très important : sur l'enveloppe générale de l'Etat, les prestations versées sous conditions de

ressources ne représentent qu'une part minoritaire (aux alentours de 30%), de l'ensemble des aides. Une famille déclarant plus de 1 million de francs de revenus annuels peut recevoir pour son enfant étudiant une aide supérieure à une famille touchant le SMIC pour leur enfant, et près de deux fois supérieure à celle d'une famille déclarant un revenu de 140 000 francs. C'est la conséquence de la loi du U.

Du fait de la demi-part fiscale qui permet aux familles aisées de réaliser des économies fiscales non négligeables, et des bourses qui financent les revenus les plus bas, toutes les classes entre 92700 francs bruts et 200 000 francs bruts annuels ne touchent pas plus de 15 000 à 17 000 francs d'aides sociales annuelles, sachant que les hauts revenus touchent entre 24 000 et le plus souvent 30 000 francs annuels. Pour les familles dans le besoin, seuls les revenus inférieurs à 64 000 francs reçoivent plus de 27 000 francs d'aide sociale, qui représentent grosso modo le budget annuel de l'étudiant pour vivre... Précision, les chiffres ici présents correspondent à des familles avec deux enfants, dont un seul est étudiant : dans le cas de famille de plus de deux enfants, plus le nombre d'étudiants est important, plus les inégalités liées à la demi-part fiscale sont importants (pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !).

Face à ce problème, que nul ne conteste, deux solutions ont été proposées : une qui répond à la problématique de la justice sociale : il faut aider ceux qui en ont le plus besoin, c'est celle de l'UNEF, et une qui répond à une problématique d'émancipation, d'épanouissement, puisque la situation réelle des étudiants ne procède pas automatiquement de celle des parents. Il faudrait créer une « allocation d'autonomie », un peu comme les ALS et les APL qui ne sont pas proportionnels aux revenus des parents.

Dans ce débat, l'UNEF Paris IV a tranché se sera le choix de privilégier les personnes qui en ont le plus besoin. Et ce pour plusieurs raisons, même si le débat reste présent dans l'UNEF. Tout d'abord, le budget de l'Etat n'est pas extensible à l'infini et il faut savoir faire des choix : les choix de l'UNEF sont de parer au plus pressé, de toucher les plus défavorisés, et les classes moyennes aux

portes des bourses, qui en auraient besoin mais qui ne peuvent les toucher du fait d'une précarisation en marche de la société française. Notre axe de campagne

1-) **Doubler** le nombre d'échelons, passer donc de **5 à 10 échelons**

2-) **Augmenter de 50%** en volume les aides attribuées à chaque échelon. Coût pour la collectivité : **5 à 10 milliards** de francs, que l'on pourrait financer par une réforme de la demi-part fiscale.

Par cette proposition, nous pouvons répondre aux besoins de ceux qui en ont le plus besoin, car les risques d'un projet basé sur le principe d'autonomie, aux idées très généreuses, sont nombreux. Le financement est beaucoup plus coûteux à la collectivité. Près de 90 milliards de

francs annuels ! Le financement de ce projet s'annonce déjà difficile ! De plus, pour plus de 50 % des étudiants, cette aide pour atteindre l'autonomie est superflue, voire inutile. En effet, nombreux sont les étudiants à vivre hors du domicile familial (50% pour les moins de 20 ans, 75% pour les plus de 24 ans), recevant une aide de leur famille, ou de l'Etat. Cette aide peut ne pas être suffisante, car 40% des étudiants exercent une activité rémunérée au cours de l'année universitaire, mais 60% n'en exercent pas. C'est à dire que lorsque de plus en plus d'étudiants se trouvent précarisés, de plus en plus d'étudiants n'éprouvent pas le besoin d'une aide autre que celles de leur parents.

Cette aide serait acceptée mais n'irait pas servir son but qui serait l'autonomie, car cette autonomie existe déjà pour ces étudiants.

Actualité : la diminution des postes aux concours

**Nous sommes tous concernés !
Nous devons tous nous mobiliser !**

La poursuite de la baisse du nombre des postes mis au CAPES et à l'AGREG est une agression contre l'ensemble des étudiants.

Ceux qui présentent cette année les concours apprennent à quelques semaines des écrits que ce sera plus difficile que prévu, et que deux mille candidats de plus resteront sans poste.

Ceux qui, en DEUG, Licence ou Maîtrise, se destinaient à l'enseignement secondaire voient ce projet remis en cause par cette baisse continue. Ceux qui ont d'autres projets sont indirectement concernés. moins de postes de profs, c'est beaucoup plus de pression sur tous les autres débouchés.

Ceux qui ont déjà réussi les concours voient leurs conditions de travail détériorées : moins de recrutement, c'est plus d'élèves par classe, moins de possibilités de dédoublements, moins d'options. Et pourtant, qui peut dire qu'il y a trop de profs dans les lycées et collèges ? Sur l'autel de la rigueur budgétaire, M. Allègre ne sacrifie pas seulement l'avenir de milliers d'étudiants du second cycle : c'est la qualité de l'enseignement secondaire, condition de l'avenir de beaucoup plus encore, qui est en cause.

C'est pourquoi c'est l'ensemble des étudiants et des enseignants qui doivent se mobiliser pour imposer un changement de logique. Les besoins n'ont pas changé depuis 1996 : le nombre de postes aux concours aurait dû au minimum rester le même.

C'est pourquoi l'UNEF considère cette lutte comme prioritaire. Elle avait été à l'origine, l'an passé, de l'appel unitaire qui avait permis une manifestation de 1500 étudiants. Nous déplorons que la passivité d'autres organisations étudiantes et enseignantes ait empêché cette année une réaction unitaire.

Pour notre part, nous avons pris position clairement bien avant la publication du nombre de postes : le collectif national de l'UNEF, sur proposition de l'UNEF Paris IV, avait exigé d'Allègre un nombre de postes au moins égal à celui de 1996. Nous avons travaillé depuis à informer et mobiliser les étudiants : notre pétition a à ce jour recueilli plus de 300 signatures.

Evidemment, ce n'est pas suffisant, même si c'est par là qu'il fallait commencer. Nous sommes donc déterminés à continuer ce combat jusqu'à ce que le nombre de postes revienne à son niveau normal, aux côtés de tous ceux parmi vous qui voudront se mobiliser, avec les moyens qu'ils décideront ensemble de prendre.

POUR UNE ALLOCATION D'ETUDES POUR TOUS

Il y a aujourd'hui plus de deux millions d'étudiant-e-s, qui subissent une politique gouvernementale de pénurie budgétaire. Dans les mouvements la question des conditions d'étude et de vie est très présente. Lorsqu'on sait que près d'un-e étudiant-e sur deux travaille pour financer ses études, il devient clair que la question de l'aide sociale est centrale aujourd'hui.

Le système actuel: les bourses

Bien évidemment il existe des difficultés « administratives », en particulier les retards de versements, qui méritent une intervention immédiate tant ils peuvent plonger certain-e-s étudiant-e-s dans des situations de précarité difficilement supportables. Les problèmes budgétaires sont également énormes, et les crédits alloués sont bien loin de répondre aux besoins.

Les bourses d'enseignement supérieur, même les plus élevées, ne couvrent pas tous les frais de l'étudiant-e sur une année. La situation actuelle est telle que l'on se retrouve avec près de la moitié des étudiant-e-s qui se salarient, mais pour assurer leur subsistance.

Le système des bourses répond-il à tous les enjeux de l'aide sociale ?

Aujourd'hui, l'allongement de la durée des études fait que les étudiant-e-s restent, en moyenne, de plus en plus longtemps chez leurs parents et que cette situation n'est pas toujours bien vécue. Le besoin d'être indépendant-e tant sur le plan de ses études (droit de choisir sa filière sans pressions parentales, orientation non définie par la

possibilité ou non d'obtenir, en cas de difficultés financières, un prêt bancaire...) que sur le plan personnel (ne plus être considéré comme « un-e ado maintenu-e » se heurte à un système d'aide sociale qui ne répond pas à l'aspiration d'autonomie des étudiant-e-s.

Mais c'est également du statut de l'étudiant-e qu'il s'agit. Selon la charte de Grenoble, l'étudiant-e est un-e « jeune travailleur-se en formation », c'est à dire un investissement de la société pour l'avenir. C'est donc la société dans son ensemble et non pas seulement sa famille, qui doit permettre à l'étudiant-e de mener à bien sa formation.

Quelle alternative ?

L'idée serait de mettre en place une allocation qui permettrait de fusionner les aides (bourses, ALS...) par un système de guichet unique, et surtout, le calcul de cette aide serait en fait en fonction des besoins réels des étudiant-e-s et non des revenus de leurs parents. Ainsi l'allocation d'études permettrait une égalité effective des étudiant-e-s devant leurs études.

Certaines mesures pourraient aider à la mise en place concrète:

- Au niveau du financement, on pourrait envisager une taxe sur les entreprises sur le modèle de la taxe d'apprentissage, pour alimenter un fond national qui serait ensuite redistribué selon les besoins.

- nécessité que cela s'accompagne d'une réforme fiscale : les étudiant-e-s devraient faire une déclaration de revenus séparée de celle de leur parents.

LE MOUVEMENT DES CHOMEURS CONTINUE !

Même si les médias se désintéressent de la lutte des chômeurs-ses, le combat continue, vu qu'ils revendications n'ont toujours pas abouti.

Samedi 7 mars 14h gare du nord

L'UNEF-Paris IV a organisé le 20 janvier à Clignancourt une réunion d'information et de solidarité avec la lutte des chômeurs. Cette réunion a rassemblé une vingtaine d'étudiantEs venuEs discuter avec les militants d'AC! et de la MNCP. La question du chômage nous concerne tous aujourd'hui. L'UNEF-Paris IV appelle à participer à la manif organisée par les chômeurs et leurs associations: AC! APEIS, MNCP et CGT-chômeurs.

UNEF Paris IV : 18, rue de la Sorbonne 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 32 27

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Filière :

Année :

Je désire :

Recevoir *Trait d'union* régulièrement par courrier

Etre tenu au courant des activités de l'UNEF Paris IV

Adhérer à l'UNEF Paris IV (80F)

Résultat des élections UFR 1998

Littérature française	UNEF	129	32,40% 3 élus
	UNEF-ID	209	52,50% 4 élus
Collège unique	UNI	60	15,10% 1 élu
	Blancs	12	
Langue Française	UNEF	51	100% 3 UNEF
	UNEF-ID		5 UNEF-ID
Collège unique			
Latin	DI		
	UNEF-ID	8	34,80% 1 élu
	Indépendant	15	65,20% 1 élu
	DII		
	UNEF-ID	44	100% 4 élus
	DIII		Pas d'élu
Grec	UNEF	17	28,30% 1 élu
	UNEF-ID		
Collège unique	Héraclite	29	48,30% 2 élus
	Indépendant	14	23,30% 1 élu
Philosophie	DI		
	UNEF-ID	30	100% 3 élus
	Blancs	12	
	DII		
	UNEF-ID	34	54% 2 élus
	UNEF	9	14,30%
	Indépendant	20	31,70% 1 élu
	Blancs	2	
	DIII		Pas d'élu
Histoire	DI		
	UNEF	48	38,10% 1 élu
	UNEF-ID	56	44,40% 1 élu
	UNI	22	17,50% 1 élu
	Blancs	7	
	DII		
	UNEF	44	22,10% 1 élu
	UNEF-ID	74	37,20% 2 élus
	UNI	81	40,70% 2 élus
	Blancs		
	DIII		
	UNEF	1	16,70%
	UNI	5	83,30% 1 élu

Géographie	UNEF	39	22% 1 élu	
	Géographes	138	78% 2 élus	
	Blancs	5		
Collège unique	DI			
	UNEF	60	58,30% 1 élu	
	BDE	43	41,70% 1 élu	
	DII/DIII			
	UNEF	37	32,50% 1 élu	
	BDE	77	67,50% 1 élu	
Etudes anglaises	DI			
	UNEF	45	45% 1 élu	
	UNEF-ID	55	55% 1 élu	
	Blancs	11		
	DII			
	UNEF	18	21,70%	
	UNEF-ID	43	51,80% 1 élu	
	UNI	22	26,50% 1 élu	
	Blanc	1		
	DIII		1 élu	
	UNEF-ID	3	100%	
	Etudes germaniques	UNEF-ID	62	100% 4 élus
		Blancs	14	
	Collège unique			
	Italien roumain	Indépendant	27	100% 3 élus
Etudes slaves	DI			
	UNEF-ID	10	100% 1 élu	
	DII/DIII		Pas d'élu	
Etudes ibériques	DI			
	UNEF ID	44	100% 2 élus	
	Blancs	12		
	DII			
	UNEF-ID	47	85,45% 2 élus	
	Indépendant	8	14,55%	
ISHA	UNI	1	4,10%	
	Indépendant	18	75,10% 2 élus	
	Collège unique	5	20,80%	
Occident moderne	Collège unique		Pas d'élu	